

## CCAS – APPEL AUX DONNS

Et si votre générosité faisait la différence ?  
Le Centre Communal d'Action Sociale de Romagnieu est ouvert aux dons,  
que vous soyez un particulier ou une entreprise.  
Chaque geste compte pour venir en aide aux  
personnes en difficulté.

Il vous suffit de nous contacter pour commencer la  
démarche. Ensemble, construisons une solidarité  
locale encore plus forte !



CCAS/Mairie  
04 76 37 01 78/mairie@romagnieu.fr



### LE CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE

Présidé de plein droit par le **maire de la commune** et dirigé par un **conseil d'administration** composé d'**élus municipaux** et de **représentants des associations**, le CCAS est l'institution de l'action sociale locale **par excellence**.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les **publics fragiles ou défavorisés** : aide et accompagnement des personnes **âgées**, aide aux personnes **handicapées**, aux enfants, aux familles en **difficulté**, lutte contre les **exclusions**...

Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut **réellement s'exercer, de façon pérenne**.



**1- PARTICULIERS**

Un CCAS peut bénéficier de don, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des **déductions fiscales** prévues par la loi.

En vertu de l'article 200 du code général des impôts, qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « **organisme d'intérêt général ayant un caractère [...] social** ».

Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à une **réduction d'impôt de 66 %** de son montant dans une **limite globale de 20 %** du revenu imposable.

**2- ENTREPRISES**

Conformément au code des impôts (**article 238 bis**), les dons effectués au CCAS, en espèce ou en nature, sont **déductibles des impôts** sur les bénéfices des entreprises [**mécénat social**], à hauteur de **60 %** du **montant des versements**.

**VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?**

**ALORS CONTACTEZ NOUS !!**

**OUI !** Je soutiens les actions de mon **Centre communal d'action sociale** .

Je fais un don au CCAS de Romagnieu de :  10€     20€     30€     40€     50€     100 €

autre montant : ..... €

Je règle le montant de mon don en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public.

Don à déposer directement en Mairie ou à adresser par voie postale accompagné de ce bulletin au CCAS de Romagnieu

-5 place de la Mairie - 38480 ROMAGNIEU

Mes coordonnées :  M.     Mme     Société

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Fait le :

Signature :

Un reçu fiscal me sera envoyé.